



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 12 octobre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :** Mme Françoise PRESSE.

**Absents :** M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

**Procurations de vote :** M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 45 - Projet de cofinancement d'une étude menée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN-FC) pour la gestion des pelouses sèches sur les collines de la vallée du Doubs

**Projet de cofinancement d'une étude menée par  
le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN-FC)  
pour la gestion des pelouses sèches sur les collines  
de la vallée du Doubs**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT**

**I. Enjeu de réouverture des coteaux dans le cadre de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs**

La Ville de Besançon conduit depuis 2007 un programme d'éco pastoralisme sur les espaces naturels ouverts des collines. Elle est également signataire depuis 2012 de la Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs, animée par l'Agglomération du Grand Besançon et signée par 15 communes.

L'enfrichement des coteaux de la vallée est identifié comme un enjeu paysager important : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense. Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces parfois menacées régionalement et inféodées aux espaces ouverts.

C'est le cas sur la commune de Besançon avec notamment des plantes telles que l'Orobanche de Bartlingi, le Limodore à feuilles avortées ou des oiseaux comme l'Alouette lulu ou le Torcol fourmilier.

Au-delà de l'expérimentation engagée par Besançon depuis 2007 avec M. MOUSTACHE pour la gestion des pelouses par du pâturage, la recherche d'un outil pérenne, adapté à une modalité de gestion durable reste d'actualité. Plusieurs communes voisines (Avanne-Aveney, Beure et Montfaucon), signataires de la charte paysagère, sont également sensibles à cet enjeu et souhaitent engager des démarches pour trouver des solutions pérennes de gestion : le pâturage extensif pourrait en être une.

**II. Proposition de travail du Conservatoire d'espaces naturels**

A/ Le Conservatoire d'espaces naturels

Les Conservatoires d'espaces naturels ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial. Les quatre missions fondamentales partagées entre les Conservatoires d'espaces naturels sont : connaître, protéger, gérer, valoriser. L'action des Conservatoires est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN-FC), présidé par Mme Muriel LORIOD-BARDI, a été créé à l'initiative du milieu associatif régional en décembre 1991. Aujourd'hui, il est présent au sein de la Maison de l'Environnement de Franche-Comté. Il est propriétaire de 200 hectares de terrains et gère 1 600 hectares d'espaces naturels dont deux réserves naturelles : Ravin de Valbois (25) et Côte de Mancy (39).

### B/ Projet de pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Beure, Besançon et Montfaucon

Le CEN-FC propose d'initier une réflexion pour la mise en place d'une gestion par pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon.

Le travail prévu en 2017 est le suivant :

- identification des espaces à pâturer au vu de critères initialement définis,
- diagnostic foncier des zones concernées (identification des propriétaires) et accompagnement des communes pour les démarches foncières (biens vacants...),
- rencontre des acteurs locaux à impliquer pour identifier l'ensemble des enjeux,
- rencontre avec les agriculteurs en vue de partenariat à nouer.

### C/ Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES (Financeurs sollicités)	
Animation de la réflexion (21,45 jours de travail)		Région BFC	1 814,92 €
Appui aux communes pour les démarches foncières (6 jours de travail)		Grand Besançon	1 814,92 €
		Commune d'Avanne-Aveney	1 814,92 €
		Ville de Besançon	1 814,92 €
		Commune de Beure	1 814,92 €
		Commune de Montfaucon	1 814,92 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 889,52 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 889,52 €</b>

### III. Perspectives de développement de ce projet

Le projet présenté par le CEN répond à des enjeux de biodiversité et de réouverture paysagère majeurs pour les collines de Besançon.

Sa mise en œuvre nécessitera un travail pluriannuel pour développer des partenariats avec divers acteurs (agricoles, associatifs, communaux, propriétaires privés...). C'est pourquoi il est proposé au CEN de constituer un Comité de pilotage du projet associant a minima les communes et le Grand Besançon. Toute nouvelle demande de subventions les années suivantes devra s'appuyer sur la formalisation d'un partenariat pour le projet (convention...).

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, d'un montant de 1 814,92 €.

En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.823/6574 CS 34000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0